

Christophe Miqueu

Aux sources de la République laïque. L'école du peuple entre ordre et révolution

Le Bord de l'eau, 2026,

Isabelle de Mecquenem

Agrégée de philosophie

Chargée de mission au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République

Se référer à la pluralité des courants ayant façonné la laïcité républicaine et, plus globalement, l'idée de République en France forme l'approche en vigueur dans le champ académique. Les « théories républicaines », autre désignation des républicanismes, doivent non seulement s'écrire mais être conçues au pluriel. Ainsi, les apports du néo-républicanisme et du républicanisme critique principalement d'inspiration anglo-saxonne font pleinement partie des études conduites par les spécialistes de langue française, comme Serge Audier, Jean-Fabien Spitz ou Sébastien Urbanski, pour ne citer que quelques exemples significatifs du domaine de la philosophie politique. Il apparaît aussi que ce comparatisme intégré nourrit souvent en retour la critique d'un républicanisme français politiquement dominant, caractérisé par son idéologie universaliste, sans toujours tenir compte de la diversité interne du corpus français qui a été pourtant mise en évidence par Claude Nicolet dans son ouvrage sur les « idéologies républicaines¹ », le terme *idéologies* étant doté par l'historien d'un sens descriptif équivalent à *idées*.

Tout en respectant les réquisits scientifiques du pluralisme analytique, de l'objectivité et de la distance critique, le projet de Christophe Miqueu s'avère beaucoup plus ambitieux qu'une étude des sources politico-intellectuelles de la laïcité républicaine, comme le titre de son essai le suggère. En effet, le philosophe ne se livre pas seulement à une analyse des variations du concept de laïcité au fil de l'histoire discontinue des républiques françaises dans le but de faire valoir une pluralité constitutive sous-estimée. Plus précisément, si la composante d'étude des sources de la laïcité est présente, elle ne forme d'abord que le moyen nécessaire pour comprendre la spécificité du républicanisme français et de « son concept singulier de laïcité » dans le cadre plus global des théories républicaines. Cette discussion est menée dans le développement substantiel du premier chapitre dont le titre exprime clairement l'intention : « Resingulariser le républicanisme français ».

Constatant que « la réflexion sur la laïcité est très couramment insérée dans une théorie politique et morale à tout le moins rudimentaire² », l'auteur conduit une enquête très étayée qui croise l'histoire socio-politique et la genèse des idées politiques depuis la Révolution française, en tant que matrice de la modernité politique, afin de montrer que les conceptions de la laïcité et les conceptions du républicanisme s'avèrent corrélées, un lien qu'il estime « trop peu travaillé³ », ce qui signale l'existence d'un point aveugle sur le plan théorique.

Son enquête le conduit à accomplir un saut normatif en soutenant une proposition théorico-politique de (re)fondation du républicanisme français comme projet d'émancipation populaire fondé sur « l'école du peuple » et à développer concurremment une perspective critique sur l'histoire politique de la laïcité républicaine à la lumière de ce qu'il nomme le « paradigme de la laïcité d'émancipation ». Il n'est pas excessif de soutenir que l'élaboration de ce modèle est à la fois l'objet et la contribution essentiels de l'ouvrage qui est donc appelé à être discuté par d'autres spécialistes de la laïcité et de l'école publique, qu'ils soient historiens, politistes, sociologues ou philosophes. Si le dernier chapitre se concentre sur cette

¹ Claude Nicolet, *L'Idée républicaine en France (1789-1924)*, Gallimard, 1982.

² p. 26

³ p. 27

laïcité émancipatrice, ce thème confère sa dynamique démonstrative à l'ensemble de l'essai, puisqu'il suppose en particulier les analyses de « l'école du peuple » comme vecteur stratégique de l'égalisation des citoyens et donc de la démocratisation de la République qui sont menées dans le troisième chapitre. Comme on peut le noter, l'école publique laïque et son action effective d'éducation des citoyens s'insèrent non seulement dans une philosophie de l'émancipation populaire, mais elles ont un rôle constitutif dans cette théorie républicaine puisqu'elles assurent la mutation du peuple au sens sociologique de classes populaires en peuple au sens politique, c'est-à-dire sujet collectif de droits et de libertés mais surtout de l'égalité liberté qui fonde le projet de République.

S'il est présomptueux de résumer la teneur de cet essai très dense en quelques pages, on peut néanmoins indiquer les grands axes de son argumentation. En effet, le philosophe remet au jour des conceptions de l'idée laïque et de l'idée de république qui s'avèrent non seulement diverses mais surtout antagonistes au sein même du républicanisme français, ce qui contribue à complexifier d'emblée son objet d'étude et détruit toute croyance en son unité nominale. Certes, l'hétérogénéité des idées républicaines avait déjà pu être réévaluée notamment grâce aux travaux de Vincent Peillon, Marie-Claude Blais et Laurent Fedi, ces deux derniers étant des spécialistes du républicanisme critique de Charles Renouvier (1815-1903) qui forme une source en commun avec Christophe Miqueu⁴.

Cependant, c'est moins le pluralisme idéologique que le dualisme opposant des conceptions de la République laïque et de la laïcité elle-même entrées en conflit à des moments clés de notre histoire politique, qui se trouve au centre des analyses de l'auteur. Christophe Miqueu montre en effet qu'il a existé une « laïcité d'ordre » et une « laïcité émancipatrice » au cours de l'histoire républicaine française auxquelles ont correspondu en toute cohérence une vision conservatrice ou révolutionnaire de la république elle-même. Afin d'étayer ce point, l'auteur rappelle les sources révolutionnaires de la République laïque qui ont été selon lui occultées par le récit dominant fondé sur la période de la Troisième République, de ses grandes lois laïques et de son programme de réformes institutionnelles. En effet, les périodes de la Révolution de 1848, de la Deuxième République et surtout de la Commune de Paris ont contribué de manière décisive à forger le concept de laïcité républicaine corollaire de la revendication d'une « école du peuple » qui découle elle-même de l'instauration du suffrage universel, aujourd'hui qualifié de « masculin » pour être plus conforme à la restriction discriminante qui fut longtemps en vigueur. Dans ces contextes révolutionnaires, les premières occurrences attestées de *laïcité* au début des années 1870 représentent l'exemple par excellence d'une néologie militante.

Dès l'Introduction, Christophe Miqueu rappelle l'omniprésence de la question « d'une éducation populaire au suffrage universel » et l'importance de cette éducation dans les projets révolutionnaires successifs afin d'instaurer une république de citoyens. Mais il souligne aussi l'anomalie d'une « école du peuple » n'ayant pas toujours été conçue comme nécessairement laïque. La pétition du « Sou contre l'ignorance » lancée par Jean Macé en témoigne, puisque le fondateur de la Ligue de l'enseignement s'est montré réticent à l'égard d'un concept jugé « sulfureux ». C'est lors de la Commune de Paris que l'instruction gratuite et obligatoire dans et par une école primaire laïque apparaît véritablement comme une revendication politique : « L'universalisme laïque constituait alors une conquête révolutionnaire de premier ordre : elle démocratisait l'enseignement à tout le peuple, et elle mettait en question la relation de domination socialement ancrée dès l'école primaire à travers le rôle idéologique joué par les religieux dans la conservation de l'ordre social⁵. » La portée de cette anamnèse n'est pas seulement de restituer la conflictualité idéologique endogène au républicanisme français. Christophe Miqueu en dégage une

⁴ Cf. *Qu'est-ce qu'une République juste ? Actualité de Charles Renouvier (1815-1903)* (sous la direction de) Isabelle de Mecquenem, Mélanie Plouviez, Christophe Miqueu & Paul Zawadzki, Noesis-Vrin, 2024.

⁵ p. 38

conception de la République laïque qu'il qualifie de « laocratique » en s'inspirant du terme *laocratie* forgé par Robert Escarpit dans un essai sur l'école laïque⁶ et c'est également cette République authentiquement démocratique et populaire qu'il entend promouvoir. Dans la même perspective, l'auteur dessine « la voie plébéienne de la laïcité » en revenant à Ferdinand Buisson et à son article sur la laïcité qui propose la première définition savante de cette notion et lui attribue le mot grec *laos* pour étymologie dans le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Christophe Miqueu réinterprète le clivage entre les clercs et les laïques comme le signe d'un régime de domination à abolir et qui peut constamment se reconstituer, même en démocratie apparente. La laïcité républicaine emporte avec elle le rejet radical de toutes les formes de dominations, selon le mot le plus explicite et le plus critique choisi par l'auteur qui fait ainsi écho à une problématique centrale des travaux actuels. Il s'agit également du mot le plus mobilisateur des grandes causes du moment contemporain, comme nous pouvons le constater. Les déterminismes sociaux sont des aspects de ces dominations.

Dans ce but, l'auteur réexplore les composantes sociales du républicanisme français au cours de plusieurs chapitres afin de montrer que l'instauration de l'égalité réelle entre les citoyens est la condition de la liberté exercée en commun qui définit constamment l'idéal républicain à travers les âges. Selon une analyse qui se veut rationnelle, la république sociale se déduit logiquement des principes de la république politique, ce qui conduit l'auteur à relire la devise républicaine à l'aune de la fraternité qui n'est pas la variante sécularisée de l'amour chrétien revendiquée par les socialismes républicains de la première moitié du XIXe siècle, mais l'expression politique de la nécessaire justice sociale sans laquelle la liberté et l'égalité civiles, bien que chèrement conquises, resteraient des formes vides.

L'étude menée par Christophe Miqueu porte donc sur les deux traits qui caractérisent le républicanisme français : en effet, celui-ci a produit « le concept singulier de laïcité » dont l'auteur soutient qu'il ne peut être réduit à la seule affirmation des droits individuels de la logique libérale et à la liberté de conscience. C'est par l'école laïque et l'exigence d'égalité réelle dont elle est porteuse que peut s'accomplir « la démocratisation du républicanisme ». L'auteur appelle de ses vœux cette transformation qui serait plutôt un accomplissement du projet républicain sur le plan théorique et pratique. « Le paradigme de la laïcité d'émancipation » et le statut déterminant attribué à « l'école du peuple » se trouvent au centre d'une philosophie politique pouvant se prévaloir d'être à la fois républicaine et française. Et c'est à partir de ces deux traits caractéristiques que l'auteur interroge les principes politiques et les fondements conceptuels des théories républicaines. Indéniablement, l'essai de Christophe Miqueu se distingue par sa contribution critique et créatrice dans la littérature consacrée aux concepts de laïcité et de république.

Isabelle de Mecquenem

⁶ *Ecole laïque, école du peuple*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.